

Reprise des activités de la Société liégeoise de Musicologie
le 28 avril 1972

La Société liégeoise de Musicologie a repris ses activités le 28 avril 1972 par un travail d'équipe consacré au Manuscrit 193.MM.III du Fonds Terry (Conservatoire royal de musique de Liège) : "Douze sonates pour violon et basse continue d'auteur inconnu. Finis 1724 ".

Ce travail a été mené à bonne fin par MM. José Quitin, Bernard Focroulle et Jean-Pierre Delville. Une exécution de deux de ces sonates illustraient l'exposé. Elles furent interprétées par MM. Charles Jongen, violoniste, professeur au Conservatoire royal de Liège, Joseph Wagener, violoncelle-solo de l'Orchestre de Liège et Bernard Focroulle, réalisateur de la Basse continue à l'orgue et au clavecin. Cette séance a eu lieu dans la classe d'orgue du Conservatoire royal de Musique de Liège, aimablement mise à la disposition de la Société par M. Vouillemin, Directeur du Conservatoire.

Les critiques musicaux des journaux liégeois ont souligné les mérites du travail de recherche et la haute qualité des exécutions musicales. Leurs encouragements sont particulièrement précieux pour les organisateurs de cette séance-test. Les applaudissements d'un auditoire nombreux et choisi, l'inscription de nouveaux membres et la réaffiliation des anciens ont montré l'opportunité de cette reprise d'activité de la Société liégeoise de Musicologie. La séance avait été organisée par M. José Quitin à la demande expresse de M. Louis Lavoye, Président et de Madame Thisse-Derouette, Trésorière.

Au cours de la partie administrative qui a suivi les exposés et l'audition, les membres présents ont prié Monsieur Louis Lavoye; membre fondateur de la Société en 1909 et Président démissionnaire d'accepter la Présidence d'Honneur de la Société liégeoise de Musicologie, en le remerciant pour sa longue et fructueuse activité.

Les membres présents ont ensuite élu pour un terme de deux ans (1972-1974) un nouveau comité, à savoir : messieurs José Quitin, Président - Armand Siquet, Secrétaire - Madame Rose Thisse-Derouette, Trésorière - Messieurs Platel et Edouard Senny, Membres. Ils leur ont confié le soin d'organiser les réunions de la saison 1972-1973 dans l'esprit de celle qui venait de se dérouler.

Pour rappel : le montant de la cotisation pour 1972-1973 (100 francs) peut être versé au CCP 29.40.01 de Madame R. Thisse-Derouette, à Liège.
